



*Le Grand Maître Mondial
du Rite*

A la gloire du Grand Architecte de l'Univers
Souverain Sanctuaire International

Zénith de

Constellation le 25 février 1998, E. V. :

Au F. : Georges-Claude VIELLEDENT.

copie aux VV. : MM. : des Loges des Trois Voies

C. : F. :

J'accuse réception de ton Bal . : de ce jour quoique, suspendu de l'Ordre jusqu'au 14 mars 1998, tu n'as plus aucune action à avoir au sein de Memphis-Misraïm.

Je t'invite tout d'abord à relire attentivement l'historique de notre Rite et à prendre connaissance des Grandes Constitutions qui le régissent, notamment l'Article 56, qui spécifie que chaque Grand Maître National est responsable envers le Grand Maître Mondial des activités maçonniques dans son pays.

Je te rappelle que tu n'es pas encore Grand Maître National, puisque nommé en dehors des Grandes Constitutions et Règlements Généraux. Cette nomination devait être entérinée par une modification des Grandes Constitutions et seul, le Souverain Sanctuaire International pouvait arrêter un décret dans l'attente d'un Convent International, comme cela s'est toujours fait dans le Rite. Dans ce contexte, je peux prendre directement l'avis du Souverain Sanctuaire de France en me passant de toi comme intermédiaire.

A l'heure actuelle, tu ne dois pas te considérer comme le Président du Souverain Sanctuaire National de France pour les raisons pré-citées.

Encore 30ème degré de notre Ordre il y a seulement 3,5 ans, je vois mal comment tu peux prétendre régenter le Rite en France aujourd'hui. Tu possèdes certaines qualités, qui m'ont fait espérer faire de toi mon successeur, mais également des éléments négatifs; j'espérais une transformation (refire ce que dit AMBELAIN dans la préface de L'ABRAMELIN).

J'ai reçu de R. AMBELAIN le dépôt de la Tradition du Rite le 1er Janvier 1985 dans la lignée de GARIBAUDI-YARKER-KEUS (au niveau international) et de PAPUS-TEDER-BRICAUD-LAUREZE-DUPONT-AMBELAIN (au niveau national). J'avais rejoint Memphis-Misraïm en 1965, en double appartenance avec "Opéra", ayant reçu la Lumière M. : en 1963 à la G. : L. : D. : F. :, ce n'est donc pas un récent 98ème de notre Ordre, nommé il y a quelques mois, qui va me dicter ce que j'ai à faire, il te faut intégrer ces grades et t'en imprégner, avant de prétendre les communiquer à ton tour aux autres.

Ceci étant, je constate, que depuis quatre ans, vous dirigez l'Obédience française avec des résultats discutables. Il faut être réaliste, nous avons perdu des dizaines de Frères et nous nous sommes fâchés avec le G. : O. : D. : F. : et le D. : H. :, avec lesquels nous entretenions d'excellentes relations depuis des décennies.

Après ce bref préambule, je réponds au Bal . : que tu as envoyé aux Loges Bleues.

Pour un repérage systématique, je le prendrai paragraphe par paragraphe, à partir du chapitre "Communication".

Je suis parfaitement en accord avec ce qui est mentionné au paragraphe 1.

Paragraphe 2 : c'est vraiment méconnaître l'histoire de notre Rite que de prétendre qu'une nouvelle page de son histoire est en train de s'écrire. Depuis 200 ans que notre Rite existe, il a malheureusement connu des pages autrement plus dramatiques, non liées à la cordonnait, mais à la guerre fratricide entre certains frères (" voir notamment les archives belges"). C'est me faire vraiment trop d'honneur que d'affirmer, dans le même paragraphe, que cette "nouvelle page" est consécutive à un Bal :; que j'aurais fait expédier à tous les Ateliers pour la suspension de l'intégralité du Souverain Sanctuaire de France à, non pas une, comme il est mentionné, mais deux exceptions près, le Procureur International Michel KIEFFER, et le F.: Richard GAILLARD (qui, bien que démissionnaire depuis le 19 novembre 1997, est noté absent dans le compte-rendu de la tenue du Souverain Sanctuaire National de France du 24 janvier, ce qui est une aberration de plus. Un Grand Maître Mondial peut-il laisser passer de telles inepties ? Je ne pense pas, que mon prédécesseur l'aurait fait) Et je joins, à ces réflexions, un Bal :; écrit de sa main, en décembre 1984, juste avant que je sois nommé Grand Mondial.

Le paragraphe n°3, qui relate " ces événements d'une gravité sans précédent" et qui spécifie l'autorité initiatrice (il ne faut tout de même pas exagérer) du Souverain Sanctuaire de France, me laisse pour le moins perplexe.

En ce qui concerne les faits, il convient de relire attentivement les rapports relatifs à notre F.: démissionnaire Richard GAILLARD, dont les enquêtes de trois FF.:, membres du 95ème degré de notre Rite, nous ont confirmé la démission. Suite au maintien de cette démission il ne m'a jamais adressé sa demande de réintégration au niveau du Souverain Sanctuaire International. Il est donc toujours considéré comme démissionnaire et non absent comme mentionné dans le compte-rendu du 24 janvier. Il est également pour le moins paradoxal que le F.: Richard GAILLARD conteste l' "ad-vitam" après avoir accepté cette grande Maîtrise pour la France tout en se proclamant "ad-vitam" par écrit dans les Bal :; qu'il avait été amené à expédier. Je ne m'attarderai pas trop sur la réunion du 24 janvier, dont les décisions devaient obligatoirement être entérinées par le Souverain Sanctuaire International du 14 mars, puisque ces décisions n'étaient pas conformes aux Constitutions, raisons pour lesquelles je t'avais demandé d'attendre avant de faire quoi que ce soit. Une fois de plus, tu n'en as fait qu'à ta tête....

Il est exact, qu'au terme de la tenue du 24 janvier, tu t'es proposé de demander au F.: Richard GAILLARD de revenir sur sa lettre de démission, mais par rapport à ce qui est noté à la page 2 de la circulaire, il faut préciser qu'il s'agit du Souverain Sanctuaire International. Or, à la tenue suivante du 31 janvier organisée par toi-même, à laquelle je n'ai d'ailleurs pas été convié, on constate, avec effarement, que non seulement le F.: Richard GAILLARD est présent, mais que de plus, il est signataire de la pétition et qu'il étale, comme les autres FF.:, ses titres. Je vous fait remarquer tout de même, que la dite lettre était destinée aux VV.: MM.: des Loges Bleues, certains ont trouvé qu'il y avait là un manque de discrétion flagrant.

Lors de la tenue du 31 janvier, le Souverain Sanctuaire National, en l'absence du Grand Maître International, décide, à l'unanimité, de passer outre à la suspension des membres du dit Souverain Sanctuaire National. Ceci constitue une faute de deuxième classe d'après nos Grandes Constitutions et Règlements Généraux.

Il n'y a jamais eu de propos ou d'annotation contradictoire de ma part pour la raison très simple que j'ai directement répondu scripturalement à tes fax, réponses dont tu n'as pas tenu compte.

Le trouble et la confusion dont il est question ont bien été créés par les missives multiples envoyées directement aux Loges en passant au-dessus de la tête des Grands Maîtres élus, raison pour laquelle, ayant reçu de la part de ces Loges un nombre important de lax et d'appels téléphoniques, j'ai décidé de suspendre provisoirement jusqu'au 14 mars l'ensemble des signatures de la fameuse déclaration mentionnée ci-dessus. Je vous signale, pour mémoire, que j'ai été amené à prendre la même décision en 1985, date de ma première année de Grande Maîtrise, à l'égard de l'ensemble du souverain Sanctuaire National. Ce ne sont donc pas mes cellules cérébrales qui sont en cause, mais simplement le respect des serments par moi prêtés vis-à-vis du Rite.

Les événements marquants et négatifs de ces dernières années en France, sont bien dûs à ceux qui étaient en charge du Rite dans ce même pays, et ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Il est également étonnant que, ce qui fut bon pour exclure les FF. LAPERRUQUE, TRINQUET et RYCX, ne s'applique plus, dès l'instant où il s'agit des signataires. A l'époque, le Procureur International était déjà le T. S. F. Michel KIEFFER, et si le terme Procureur n'est pas en effet dans la nomenclature maçonnique, il ne verra aucun inconvénient à s'appeler le Frère Terrible. En ce qui concerne les contre-vérités et les serments prêtés, j'invite à nouveau les signataires à relire leurs trois serments du 30ème degré, et même ceux d'apprentis, vis-à-vis de leur attitude envers les Supérieurs de l'Ordre: ils découvriront par eux-mêmes ce dont il est question. Ne parlons pas des serments des degrés supérieurs, qui leur sont passés au-dessus de la tête.

Je tiens à souligner enfin, que je n'ai pas fait une seule modification dans la composition du Souverain Sanctuaire National, dont les membres avaient été nommés par le F. Richard GAILLARD. Il est intéressant de noter au passage, que le Président du Souverain Sanctuaire National nomme les membres pour se faire ensuite élire par ces mêmes membres, une ineptie de plus. Quant au rayonnement (sic) dont on parle, acquis auprès des autres Obédiences maçonniques, je te rappelle que nous ne sommes plus reconnus à ce jour par le G. O. D. F. .

Je comprends mal le paragraphe 3 de la page 3: pour moi, les degré spécifiques sont ceux qui sont supérieurs au 30ème degré, que seul le Grand Maître mondial peut conférer (voir les Grandes Constitutions).

Lorsque je parle d'Obédience Banalisée, j'exprime en fait ma volonté de conserver les spécificités du Rite qui nous caractérise.

Dire que la désattribution, prélude à la scission provient du Procureur, est une gageure, car il n'a fait que répondre aux deux premiers Bal. qui avaient ameuté les Loges. Et cela continue.

Rassurez-vous, les articles 47 et 57 des Grandes Constitutions ont été respectés et appliqués.

Pour terminer, je confirme que les décisions, qui ont été prises, l'ont été dans l'intérêt du Rite et non dans le mien. Tous les FF. ne peuvent pas en dire autant, et je déplore le mauvais exemple donné par les plus hauts grades de notre Rite. Comptant sur un retour à une sérénité et une volonté de construire et non de détruire, je t'adresse l'expression de mes sentiments fraternels et attristés, mais, je ne le répèterai jamais assez, seul le RITE compte et je n'ai de compte à rendre que devant Lui.



Gérard KLOPFEL



